

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

Séance du 14 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POUILLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE ANDRE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARNOULD Caroline, ARSCHOOT Dominique, HERBIN Gaël, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, GUERBEAU Pascale, BARBE PLONQUET Marie-Laurence, MOUILLE Sophie.

Excusés :

M. AFFLARD Christian
M. CARTIGNY Pierre-Alexis

Avaient donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à M. DEWAILLY Bruno
Mme DUPONT Valérie à Mme ZWERTVAEGHER COUTTET Florence
Mme LABAERE Cynthia à Mme ROELENS Natasha
Mme CAPANNELLI Claire à Mme BARBE Marie-Laurence
M. WAYENBURG Aymeric à Mme GUERBEAU Pascale
M. MORTELECQUE Denis à Mme MOUILLE Sophie

Assistait à la séance : Claire ROLAND, Secretariat Général

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme ARNOULD Caroline ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

FINANCES

Mise en place d'une billetterie en ligne pour la vente de billets spectacles – Signature convention

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 21

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de convocation : 8 décembre 2022

Date de réception en préfecture : 21 décembre 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022**FINANCES**

Mise en place d'une billetterie en ligne pour la vente de billets spectacles – Signature convention

Préambule

Suite à la mise en place d'une billetterie en ligne éditée par la société Trustweb, dénommée « Billetweb » afin de faciliter et de moderniser la vente de billets lors des événements culturels, il convient d'autoriser M. le Maire à signer une convention pour la vente des billets pour son compte et en son nom.

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu le présent contrat de commission à la vente dit « opaque » portant sur la commercialisation de billetterie afférente aux événements culturels qui a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles l'Organisateur confie au Distributeur la vente et la distribution des billets ou droits d'inscription pour le compte de l'Organisateur, mais au nom du Distributeur,

Considérant qu'il est proposé d'adhérer à la billetterie en ligne éditée par la société Trustweb, dénommée Billetweb, laquelle permet à des collectivités territoriales organisatrices d'événements de mettre en vente leurs billets sur un site internet dédié ;

Considérant que la société percevra une rémunération sous forme de commission de 0.29 € + 1 % du prix de vente par billet pour les billets payés en ligne uniquement ;

Considérant que lors de chaque échéance, la société reversera à la collectivité les recettes des ventes en ligne (après déduction des commissions),

Après avoir entendu l'exposé de Madame PARMENTIER Isabelle, Adjointe à la Culture,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **D'AUTORISER** la commune à recourir au dispositif de billetterie en ligne proposé par la société Trustweb, dénommée « Billetweb » pour permettre l'achat de places pour les spectacles organisés par la ville

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer le contrat de commercialisation de billetterie ci-annexé, ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

